Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_14-DE

ville de LA RICHE

République Française

VILLE DE LA RICHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

OooOooO

Le 3 juin 2026, à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 28 mai 2026, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Sébastien CLÉMENT, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Sébastien CLÉMENT, Armelle AUDIN, Sébastien CASSIER, Zohra KHANE, Jacques-Yves CAMPION, Caroline TRAVERS, Xavier DE MAILLARD, Muriel METIVIER, François JOURDRAN, Dominique FOUCRE, Georges DRUMONT, Cécile MONTOT, François LEGROS, Madjid REHANE, Fatima TOUMI, Yann VASSELIN, Zakaria BECHIKH, Alain RIOUX, Myriam VOISIN, Anna DELLA-ROSA, Françoise GORON, Peggy GRATELLE, Sabine PINGAUD, Naïma DERRADJI, Bastien LAUNAY, Victor ROLLAND, Adrien PAULZAC, Margaux MULLER et Nicolas ROUILLER.

Conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- Vincent CORVOISIER, Vladimir RICHARDEAU et Dimitri MESNIERES étaient excusés et ont donné respectivement pouvoir à Georges DRUMONT, Zohra KHANE et Victor ROLLAND ;
- Nicolas ROUILLER a quitté l'assemblée de 18h41 à 18h52 (délibération n°9), puis à nouveau à partir de 18h54 (délibération n°11) jusqu'à la fin de la séance et n'était pas représenté.
- Adel DRIDI était excusé et non représenté.

Ont été désignés secrétaires de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Peggy GRATELLE et Victor ROLLAND à l'unanimité.

OooOooO

N°DEL-CM-20260603-14 – APPROBATION D'UN DON AU PROFIT DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS D'INDRE-ET-LOIRE

Nombre de conseillers en exercice	**33**
Présents	**28**
Absent(e)s représenté(e)s	**03**
Absent(e)s non représenté(e)s	**02**
Ne prenant pas part au vote	**00**
Votants	**31**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_14-DE

Madame Peggy GRATELLE informe les membres du Conseil municipal :

Dans la nuit du 16 au 17 avril 2026, un incendie d'une particulière gravité s'est déclaré dans un appartement situé au 2e étage d'un immeuble d'habitation sis 4 rue Jacques Prévert à La Riche, propriété du bailleur social Touraine Logement. Cet événement, qui a entraîné l'évacuation des occupants des 42 logements de l'immeuble, a mobilisé de manière significative les services de secours, et en particulier les sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'Indre-et-Loire.

L'intervention rapide, coordonnée et efficace des sapeurs-pompiers a permis de maîtriser le feu, de limiter sa propagation et de prévenir des dommages plus importants aux personnes et aux biens.

Au-delà de cette intervention ponctuelle, les sapeurs-pompiers assurent de manière continue une mission essentielle de sécurité civile et de protection des populations, fondée sur la disponibilité, l'engagement et le sens du service public.

Dans ce contexte, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire, à hauteur de 1 000 euros. Cette contribution constitue un geste de reconnaissance institutionnelle à l'égard des personnels mobilisés et participe au soutien des actions portées par l'Union départementale en faveur des sapeurs-pompiers, notamment dans les domaines de la solidarité, de la jeunesse, du sport et de la culture.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_14-DE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026 de la Ville ;
Vu l'avis de la Commission n°3 en date du 27 mai 2026 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

- **approuve** l'attribution d'un don exceptionnel d'un montant de 1 000 euros au profit de l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire ;
- **inscrit** au budget primitif 2026 les crédits nécessaires ;
- **autorise** le Maire, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

OooOooO

Fait et délibéré à La Riche le 03/06/2026
Publié électroniquement le 05 JUIN 2026

Les Secrétaires de séance **Le Maire**

MAIRIE de LA RICHE Indre-et-Loire

Peggy GRATELLE **Victor ROLLAND** **Sébastien CLÉMENT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS CEDEX 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.